



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 41500

Texte de la question

Les carburants sont des produits de consommation courante dont les hausses successives, de plus en plus lourdes pour le consommateur, provoquent de légitimes interrogations auprès des usagers de la route. L'information à laquelle ils ont droit supposerait que soient indiqués les prix producteurs ou le coût moyen pondéré en sortie des raffineries, en plus des prix de vente au litre. M. Guy Teissier demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer s'il est dans les intentions du Gouvernement d'institutionnaliser le double affichage sur le prix des carburants.

Texte de la réponse

L'application du double affichage des prix aux carburants est une mesure qui paraît poser plusieurs problèmes. D'abord, cette information n'aurait qu'une signification très relative dans la mesure où la matière première et ses produits dérivés donnent lieu à des cotations internationales qui varient constamment alors que les prix à la pompe font l'objet d'un certain lissage, de telle sorte que les seules données pertinentes pour l'analyse seraient les marges moyennes prélevées sur les produits au cours d'une période de temps suffisamment longue pour être significative. Le double affichage prix d'achat/prix de vente se heurterait donc à de réelles difficultés méthodologiques et pratiques. Ensuite, l'application d'une telle mesure pourrait nuire en définitive à la transparence de l'information délivrée aux consommateurs. En effet, la plupart des stations affichent quatre à cinq prix différents en fonction des produits délivrés. Ces prix affichés en francs français sont également le plus souvent affichés désormais en euro, ce qui multiplie déjà par deux le nombre de prix affichés. S'il devait s'y rajouter un troisième prix « producteur » pour un même produit et alors que la taille des caractères utilisés pose déjà des problèmes de place et de lisibilité sur les panneaux d'affichage obligatoires pour les carburants, le consommateur ne serait plus en mesure de comprendre rapidement l'information fournie. Enfin, ce n'est pas une telle indication qui permettrait au consommateur d'obtenir de meilleures conditions d'achat. Celles-ci résultent avant tout de conditions de concurrence satisfaisantes auxquelles les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie veillent attentivement. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de mettre en oeuvre une mesure de double affichage pour les prix des carburants.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41500

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 949

Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3812